

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 15 mai 2017** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absent :

Monsieur Allen Scott, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Autorisation de signature - Contrat d'utilisation de licence de logiciel - Programme Ville durable, collecte intelligente appelé GRABVILLE, entre la Ville de La Prairie et We-Grab-It inc. & GRABVILLE.
3. Demande de cession à la Ville d'une partie des lots 3 227 974 et 3 418 067 du cadastre du Québec, appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.
4. Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions - Appel d'offres de services professionnels pour la refonte du site internet de la Ville.
5. Varia.
6. Période d'intervention des membres du conseil.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

2017-05-208

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-05-209

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT D'UTILISATION DE LICENCE DE LOGICIEL - PROGRAMME VILLE DURABLE, COLLECTE INTELLIGENTE APPELÉ GRABVILLE, ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET WE-GRAB-IT INC. & GRABVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'utilisation de licence de logiciel - Programme Ville durable, collecte intelligente appelé GRABVILLE, avec We-Grab-It inc. & GRABVILLE.

Ce contrat a pour objet de définir les obligations des parties concernant l'utilisation d'un logiciel qui permet aux citoyens de trouver des ressources dans leur communauté pour se départir de leur bien de façon responsable.

Ledit contrat est d'une durée de trente-six mois à compter de la date de sa signature.

ADOPTÉE

2017-05-210

DEMANDE DE CESSION À LA VILLE D'UNE PARTIE DES LOTS 3 227 974 ET 3 418 067 DU CADASTRE DU QUÉBEC, APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

ATTENDU la volonté de la Ville de La Prairie de permettre l'utilisation à des fins de transport collectif sur une partie des lots 3 227 974 et 3 418 067 du cadastre du Québec, en continuité avec le stationnement incitatif existant de La Prairie;

ATTENDU que l'utilisation actuelle comporte notamment des aménagements de stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec la cession gratuite d'une partie des lots 3 227 974 et 3 418 067 du cadastre du Québec, à la Ville de La Prairie, à des fins de transport collectif.

D'AUTORISER le directeur général de la Ville, monsieur Jean Bergeron, à signer et à transmettre tout document requis pour présenter une demande conforme.

ADOPTÉE

2017-05-211

**APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION
DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA
VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille de pondération et d'évaluation, jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'appel d'offres de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

Aucune intervention n'est faite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

ANNEXE : GRILLE DÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES CONFORMES

Mandat : Services professionnels pour la refonte du site Internet de La Prairie

ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C	
CRITÈRES DE QUALITÉ	(N=1 à 30)	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage	Cote (0 à 100%)	Pointage
Nombre maximal de points attribués							
Expérience et qualification de la firme soumissionnaire	25						
Fonctionnalités	20						
Interfaces de gestion	10						
Équipe de travail et relève	15						
Méthodologie et échéancier	10						
Soutien	5						
Compréhension du mandat et des enjeux	10						
Qualité de l'offre de service	5						
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE	100	/100		/100		/100	

Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées au soumissionnaire, **sans qu'elles n'aient été ouvertes.**

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumission A	Soumission B	Soumission C
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)			
Établissement du pointage final; Application de la formule : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumissionné}}$			
Rang			

2017-05-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 32

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière